

Nombre de membres

En exercice : 59

Présent-e-s : 55

Représenté-e-s : 4

Excusé-e-s :

Absent-e-s :

L'an deux mille neuf, le lundi vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par courrier ou courriel du mardi vingt janvier, assortis de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du CGCT, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Adeline HAZAN, Maire de la Ville de Reims.

Étaient présents :

Mme Adeline HAZAN
M. Eric QUENARD
M. Serge PUGEAULT
Mme Sarah OUAJA OK
Mme Christine MICHEL
M. Stéphane JOLY
Mme Pascale MARTIN
M. Jean-Claude LAVAL
M. Jacques MEYER
Mme Laurence DELVINCOURT
Mme Virginie COEZ
M. Ali AISSAOUI
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Raymond JOANNESSE
Mme Christiane KUTTEN
M. Jacques COHEN
Mme Mireille WOJNAROWSKI
M. Karim MELLOUKI
Mme Nathalie MALMBERG
M. Michel GUILLAUDEAU
M. Vincent THIERRY
M. Dominique BUNEL
Mme Nadia ABID
Mme Jacqueline DAHLEM
Mme Corinne BERRIOT
M. Hervé TOULLEC
Mme Zara PINCE
Mme Jeannine DAVIS
M. Francis HENON
Mme Marie-France PIETTE
M. Thierry WIPPLER
Mme Marie-Thérèse MONNOT
M. Nicolas BARDIN
Mme Stéphanie CAILLIES
M. Salah BYAR
M. Cédric LATTUADA
Mme Marie-Françoise MILLET
M. Alain BISTEUR
Mme Saïda BERTHELOT
M. Serge ESCOUTE
Mme Sandrine LEBEL
M. Gilbert BARABAN
Mme Catherine VAUTRIN
M. Jean-Marie BEAUPUY
Mme Evelyne BRUSCHI
M. Jean-Marc ROZE
Mme Johanna TOUZEL
Mme Katia HOSTEQUIN
M. Pascal LABELLE
Mme Kim ANCEAUX-DUNTZE
M. Xavier ALBERTINI
M. Franck NOËL
Mme Jocelyne LHOTEL
M. Benjamin DEVELEY
Mme Elizabeth VASSEUR

Étaient représentés :

Mme Joëlle MACQUART a donné pouvoir à M. Vincent THIERRY
M. Hassan ERRETTAT a donné pouvoir à M. Eric QUENARD
M. Olivier NOSTRY a donné pouvoir à M. Alain BISTEUR
Mme Claude VERDIERE a donné pouvoir à M. Dominique BUNEL

Secrétaire :

Nathalie MALMBERG

Vice Secrétaire :

Elizabeth VASSEUR

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REIMS

SEANCE DU 26 JANVIER 2009

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES
CREATION
REPRESENTATION DE LA VILLE DE REIMS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Considérant que la loi prévoit que la Commission Locale d'Evaluation des transferts des Charges (CLEC) est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres de cet établissement,

Considérant en conséquence qu'il appartient au conseil communautaire et aux conseils municipaux des communes membres de créer la commission et d'en fixer la composition,

Considérant que la loi, en l'espèce l'article 1609 NONIES C IV du Code Général des Impôts, précise que la commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune disposant au moins d'un représentant,

Considérant que les conseils municipaux seront légitimement représentés au prorata du nombre de leurs délégués au conseil communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC 278-08 du 15 décembre 2008 portant création et composition de la CLEC,

Considérant que le conseil municipal de Reims doit se prononcer sur la création de la CLEC et y désigner 4 représentants,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

1- d'approuver la création de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges,

2- de déterminer sa composition au sens de l'article 1609 NONIES C IV du Code Général des impôts, à savoir 9 membres répartis au prorata du nombre de délégués au conseil communautaire,

- Bétheny	1 représentant	- Reims :	4 représentants
- Bezannes :	1 représentant	- St Brice Courcelles :	1 représentant
- Cormontreuil :	1 représentant	- Tinquieux :	1 représentant

3- de désigner 4 représentants rémois au sein de la commission :

- M. Stéphane JOLY	M. Michel GUILLAUDEAU
- M. Hervé TOULLEC	M. Jean-Marie BEAUPUY

Le Conseil adopte les conclusions du rapport qui précède
(suivent les signatures)

Copie certifiée conforme par Madame la
Maire : qui atteste, en outre, que le compte
rendu de la séance dans laquelle a été prise la
présente délibération a été affiché à la porte de
la Mairie le : 27 janvier 2009



Adeline Hazan

Adeline HAZAN
Maire de Reims

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS

28 JAN. 2009

